

Perfectionner son enseignement en CSO

avec Nicolas Gerke et Nicolas Sanson



OBJECTIF DE LA FORMATION

- Education et entraînement du cheval de sport
- Préparation mentale et physique du sportif

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire d'un diplôme professionnel d'animation ou d'enseignement des activités équestres.
- Avoir une licence FFE valide.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE MOBILISÉE

- Alternance d'apports de connaissances théoriques et de travaux pratiques en présentiel : mise en situation sur le terrain, cours en salle, discussions.
- Nécessité de venir avec un cheval (frais de boxe 18 euros à votre charge). Possibilité d'en louer sur place.**



INTERVENANTS

Nicolas GERKE

Expert Fédéral CSO, B.E.E.S. 1er Degré, DESJEPS Sports Equestres

Nicolas SANSON

Préparation mentale et physique

B.E.E.S. 2eme Degré

Ancien Ecuyer du Cadre noir de Saumur

Expert fédéral, spécialiste de la pédagogie au service des chevaux, des cavaliers et cavalières.

Lundi 12 février et
lundi 11 mars 2024

2 journées de formation,
14 heures de formation

Indicateurs de qualité disponibles ici :
www.centredeformation-creara.com/qui-sommes-nous

CONTENU – PROGRAMME DE FORMATION

✓ **JOURNEE 1 avec Nicolas SANSON**

Préparation mentale et physique du sportif.

Le cavalier est un sportif.

Préparation et exercices physiques.

Approche de la préparation mentale et exercices types.

✓ **JOURNEE 2**

Éducation et entraînement du cheval de sport.

Approche et bien être du cheval de sport : méthodologie.

Eduquer et préparer le cheval d'obstacle à sa future carrière.

Approche de la planification et de la programmation.

Entraînement pratique et savoirs fonctionnels.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluation continue des acquis au cours de la formation par le biais d'échanges et de questions/réponses.

Attestation de fin de formation.

Évaluation de la satisfaction par un questionnaire.

HANDICAP



Contactez le référent Handicap du CFA

formation.ara@cre.ffe.com

06 29 96 06 06

Plus d'informations sur notre site internet

www.centredeformation-creara.com



TARIF & FINANCEMENT

350 € net de taxe pour les 2 journées de formation (hors frais d'hébergement et de restauration). Demande d'acompte de 50 euros à l'inscription.

Financements possibles auprès de Fonds de la Formation Professionnelle :



Pour les dirigeants et conjoints collaborateurs, 350 euros (100% pris en charge dans la limite des 3000 € de fonds disponibles par personne par année civile)

<https://extranet.vivea.fr/hapi/#/connexion>



OCAPIAT : Pour les salariés, 350 euros (prise en charge à hauteur de 50% des frais de formation soit 175 euros, soit un reste à charge de 175 euros pour l'employeur).



<https://monespace.ocapiat.fr/#>



AGEFICE/ FIFPL : Pour les indépendants, 350 euros, possibilités de financement selon votre Contribution Formation Professionnelle. Demande de prise en charge à transmettre à AGEFICE 15 jours avant le début de la formation et 10 jours pour le FIFPL.



<https://fifplonline-odf.fifpl.fr/login> [https://communication-
agefice.fr/](https://communication-agefice.fr/)



Autres financements :
envoyer une demande à formation.ara@cre.fe.com

INSCRIPTION

Compléter le formulaire d'inscription en ligne en cliquant sur le lien ci-dessous :

Je m'inscris

Une convocation vous sera envoyée par mail dès validations de votre dossier et du financement.

Nombre de places : **8 mini, 15 maxi**

Signature d'une convention de formation.

Délai d'inscription : 7 jours avant le début de la formation



DATES ET LIEU DE FORMATION

DATES	LIEU	HORAIRES
Lundi 12 février 2024 (Nicolas Sanson)	HNG Stables - Pont Salomon Croix de Trêve, 43330 Pont-Salomon	09H00 - 12H30
Lundi 11 mars 2024		13H30 - 17H00

RESTAURATION

Possibilité d'apporter votre panier repas le midi, salle équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes.



CONTACTS

Corinne BARES Tél. : 06.29.96.06.06

Marylin VALADE Tél. : 07.66.38.35.15

Mail : formation.ara@cre.ffe.com

CF CRE ARA
Maison Régionale des Sports
68 avenue Tony Garnier CS 21001
69304 Lyon cedex 07

Numéro Siret : 833 648 496 000 28

OF enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84010220101

auprès du préfet de région Auvergne Rhône Alpes, cette déclaration ne vaut pas agrément de l'État.